

Distances

De Québec à—From Quebec to

	Milles—Miles	Milles—Miles	
Albany.....	431	Ottawa.....	315
Baltimore.....	972	Philadelphie.....	671
Boston.....	485	Pittsburg.....	1031
Chicago.....	1012	Portland.....	317
Cincinnati.....	1147	Saratoga.....	392
Cleveland.....	892	Sherbrooke.....	143
Halifax.....	674	St. John, N. B.....	577
Louiseville, U. S.....	1284	St. Louis.....	1505
Montréal.....	180	St. Paul.....	1422
New-Orleans.....	2784	Toronto.....	505
New-York.....	586	Washington.....	812
Niagara Falls.....	553	White Mountains...	266

Chasse(TEMPS DE PROHIBITION *Zone No 1*)

1. Caribou, du 1er février au 1er septembre.

2. Chevreuil et Orignal, du 1er janvier au 1er septembre.

2a. Chevreuil et Orignal, Ottawa, Pontiac, Témiscaming et Labelle, du 1er décembre au 1er octobre.

"Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants durant une saison de chasse plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous."

N.-B.—Il est défendu de chasser, prendre ou tuer en aucun temps les faons, jusqu'à l'âge de un an, des animaux mentionnés au Nos 1 et 2, ainsi que la femelle de l'orignal en tout temps.

3. Castor, en tout temps jusqu'au 1er novembre 1917, pour la zone No 1 et le comté de Chicoutimi, dans la zone No 2.

4. Vison, Loutre, Martre, Pékan, le Renard et le Chat Sauvage, du 1er avril au 1er novembre.

5. Lièvre, du 1er février au 15 octobre.

6. Ours, du 1er juillet au 20 août.

7. Rat-Musqué, en aucun temps de l'année, excepté dans le mois d'avril.

8. Bécasse, Bécassine, les Pluviers, les Courlis, les Chevaliers et les Maubèches, du 1er février au 1er septembre.

9. Perdrix de Savanes et de Bouleaux, du 15 décembre au 1er septembre de l'année suivante.

10. Perdrix Blanches (Ptarmigan), du 1er février au 1er novembre.

10a. Défense de vendre et d'exposer en vente aucune Perdrix Grises ou de Savanes avant le 1er jour d'octobre 1917.